



Rôle du foyer socio-éducatif du collège

publié le 20/08/2018 - mis à jour le 03/09/2018

Nous vous demandons actuellement la cotisation annuelle pour le foyer socio-éducatif (9 euros).

A quoi sert le FSE ?

Le Foyer socio-éducatif est une association loi 1901, qui contribue à la fois au financement et à l'organisation de nombreuses activités en lien avec le collège :

- ▶ participation financière à tous les voyages et à toutes les sorties scolaires (permettant une baisse du tarif voire la gratuité pour certaines sorties) (exemples pour cette année scolaire : voyage en Espagne pour les 4^e-3^e, séjour au Chambon pour les 3^e, sortie au Fa et séjour au ski pour les 6^e, visite de Bordeaux pour les 5^e...)
- ▶ financement de 40% du prix de toutes les séances de « Collège au cinéma » (pour tous les élèves du collège)
- ▶ séance de cinéma offerte à tous les élèves pour Noël ;
- ▶ achats groupés de livres (oeuvres intégrales ou cahier de TD) permettant d'obtenir des tarifs avantageux ;
- ▶ mise à disposition aux récréations et à la pause de midi de la salle du foyer (avec jeux, babyfoot...)
- ▶ organisation de tombolas ;
- ▶ vente de calendriers, de photos scolaires et chocolats de Noël ;
- ▶ collecte des cartouches d'encre usagées de vos imprimantes, afin de les recycler et de venir en aide à des enfants africains ;
- ▶ participation à des concours ou récompenses à des lauréats...



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.